

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



**MINISTÈRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**



**Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis
(SERRP)**

TDR pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de proposer et d'accompagner la mise en place de modes de gouvernance, de gestion et d'exploitation des Projets socio-économiques (PROSE), Projets d'investissements communautaires (PIC) et équipements collectifs.

1. Contexte et justification

La ville de Saint-Louis est exposée aux aléas liés au changement climatique, notamment l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et les inondations. Depuis 2010, les houles exceptionnelles frappent régulièrement la Langue de Barbarie et surtout le quartier de Guet Ndar qui est le plus densément peuplé de cette bande de terre située entre le fleuve Sénégal et l'océan Atlantique.

Ainsi, pour faire face à ces phénomènes intempestifs et récurrents, le Gouvernement du Sénégal a, entre autres décisions, initié, avec le concours technique et financier de la Banque mondiale, le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) d'un coût global de 93,3 millions de dollars pour une durée de 7 ans (2018-2025). Il est cofinancé par l'Etat du Sénégal et la Banque mondiale pour sécuriser les populations de la Langue de Barbarie exposées aux effets des houles.

Le Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) a pour objectif de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie et de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de la ville de Saint-Louis.

Le SERRP s'inscrit dans le cadre plus large du programme de villes durables et a, ainsi, pour objectif principal le renforcement de la résilience de la ville de Saint-Louis face aux effets du changement climatique.

En effet, les sinistres, liés à l'avancée de la mer, ont eu pour conséquence de faire déménager plusieurs établissements humains côtiers qui ont en même temps perdu leurs filets de sécurité sociale et économique. Dans la perspective de sécuriser les populations exposées, notamment celles installées en front de mer, il est prévu la libération d'une emprise de protection contre les effets des houles sur une bande longue de 3,5 km et large d'environ 20 mètres, et la réinstallation de ces populations sur un site aménagé, en conformité avec la politique opérationnelle de la Banque PO 4.12, portant Réinstallation Involontaire de Populations.

La libération de cette bande des 20 mètres va entraîner un déplacement de 11 808 personnes, en plus des 3 278 personnes victimes de houles survenues entre 2017 et 2018. Ainsi, 15 086 personnes seront déplacées de la Langue de Barbarie. Le SERRP a obtenu un site à Diougop dans la Commune de Gandon où des logements en dur seront construits en vue d'y reloger ces communautés.

Le Plan d'action de réinstallation préparé en prélude au déplacement et à la réinstallation a été complété par une Stratégie et un Plan de restauration des moyens de subsistance des populations affectées. A court terme, l'objectif est d'aider les hommes, les femmes, les jeunes et les communautés à trouver des mécanismes de restauration de leurs moyens de subsistance, soit en intensifiant leurs activités en cours, soit en les appuyant dans le développement de nouvelles activités génératrices de revenus. A moyen terme, ils seront préparés à tirer pleinement parti des avantages qui seront disponibles dans le cadre du projet et, à long terme, développeront des compétences transférables favorisant leur autonomie et leurs conditions socioéconomiques de vie.

C'est ainsi que des activités économiques dénommées « Projets socio-économiques (PROSE) » ont été développées par le Projet, d'abord dans une phase test (PROSE centrale d'achat, couture, coiffure, micro-jardinage et renforcement des capacités) puis en perspective dans le site de relogement définitif à la travers la mise en place d'une panoplie d'activités de services et de commerces permettant d'offrir aux habitants du site des commodités de vie. Par ailleurs, des équipements collectifs seront également réalisés dans le village traditionnel de Diougop, à

l'extérieur du site de relogement, afin de polariser à la fois les populations déplacées et celles autochtones pour une meilleure intégration.

Toutefois, la première évaluation de la mise en œuvre des activités de restauration des moyens de subsistance de 1^{ère} génération faite par le Projet fait ressortir des freins majeurs quant à l'atteinte des objectifs fixés.

En effet, il a été relevé, au niveau des groupements bénéficiaires des PROSE, des difficultés d'organisation, de fonctionnement, de gestion financière et surtout, à la base de ces difficultés, des problèmes d'ordre sociologique et comportemental qui se manifestent par un faible engagement des bénéficiaires et une faible conscience de la préservation du bien public.

Afin de se prémunir, dans le futur, de ces dysfonctionnements constatés dans la gouvernance des PROSE de la phase test et mettre en place des modes de gouvernance, de gestion et d'exploitation adaptés pour tous les PROSE prévus, le Projet envisage de recourir à l'expertise d'un consultant objet des présents termes de référence.

2. Objectifs de la mission

L'objectif général de la mission est de proposer et de mettre en place des modes de gouvernance, de gestion et d'exploitation des Projets socio-économiques (PROSE), Projets d'investissements communautaires (PIC) et équipements collectifs prévus dans le cadre du SERRP permettant de garantir une bonne gouvernance, leur durabilité et leur conformité aux principes du Projet.

De manière spécifique il s'agira de :

- assurer des modes de gestion et d'exploitation adéquats des PROSE, PIC et équipements collectifs prévus dans le Projet ;
- garantir l'intégration des principes de restauration des moyens de subsistance dans la gestion et l'exploitation des équipements ;
- assurer les conditions d'une mise en service effective des différents équipements ainsi que de leur maintenance et entretien ;
- mettre en place des mécanismes et outils permettant de garantir le suivi, la durabilité et la pérennité des sous-projets (PIC, PROSE, équipements collectifs).

3. Contenu de la mission

La mission sera conduite par un consultant individuel et comportera deux principales phases :

- une phase de diagnostic et de proposition de modes de gestion et d'exploitation concertés et durables ;
- une phase d'accompagnement de la mise en place effective des modes de gestion/d'exploitation proposés et d'encadrement des bénéficiaires.

3.1. Phase de diagnostic et de proposition de modes de gestion et d'exploitation

L'objectif de cette phase est d'avoir un état des lieux précis sur la situation actuelle d'exécution des PROSE et de se projeter dans le futur pour, d'une part, corriger les dysfonctionnements constatés et, d'autre part, proposer des modes de gestion et d'exploitation de tous les sous-projets prévus (PIC, PROSE, équipements collectifs) répondant aux exigences du Projet.

La mission du consultant consistera ainsi, dans cette phase, à :

- faire une revue documentaire des différentes productions du Projet pertinentes pour la mission (Document du projet, stratégies, études socio-économiques, dossiers de PROSE, aide-mémoire des missions de la Banque...); ces documents seront fournis par la mission de facilitation sociale, l'ADM, le WACA, ...;
- rencontrer les différentes parties prenantes du projet aux niveaux institutionnel et communautaire afin de recueillir leurs avis;
- effectuer une analyse en profondeur des modes actuels de gestion et d'exploitation des PROSE afin d'en déterminer les limites et faire des propositions d'amélioration permettant de les rendre plus performants et durables;
- étudier les opportunités et contraintes du milieu pouvant influencer sur le succès ou l'échec des sous-projets;
- faire des propositions d'outils et de techniques opérationnels de gouvernance, de gestion et de marketing pour améliorer la performance des PROSE;
- étudier les dossiers de PROSE de 1^{ère}, 2^{ème} et les prévisions de PROSE de 3^{ème} génération pour y apporter des améliorations;
- identifier les contraintes qui pourraient menacer leur mise en œuvre adéquate sur la base des leçons apprises du diagnostic organisationnel, de l'audit, de ses recommandations et de l'implémentation du plan de redressement en cours;
- faire des propositions (gestion, gouvernance et renforcement de capacités) pour faciliter l'atteinte des objectifs (un accent sera apporté sur l'adéquation entre le sous-projet proposé et les compétences, après formation des bénéficiaires);
- proposer le ou les modes de gouvernance et de gestion les plus appropriés pour la gestion des PROSE (toutes les 3 générations) impliquant la possibilité d'un recours à des gérants professionnels tout en maintenant l'esprit de la restauration des moyens de subsistance des populations;
- mettre en œuvre un processus de co-construction, de partage et de validation des différents modes de gestion et d'exploitation proposés aussi bien au niveau communautaire qu'institutionnel afin d'aboutir à un choix de mode (s) le plus consensuel possible;
- identifier les mesures à observer tant par les bénéficiaires que par l'ADM/SERRP, le projet WACA, la mission de facilitation sociale et les autres parties prenantes du Projet pour sa mise en œuvre adéquate.

3.2. Phase d'accompagnement de la mise en place effective des modes de gestion/d'exploitation proposés et d'encadrement des bénéficiaires

A la suite de la phase diagnostic et de proposition de modes de gestion et d'exploitation, le consultant assurera un accompagnement de la mise œuvre des sous-projets à travers les actions suivantes :

- établir pour chaque sous-projet un calendrier de mise en œuvre et un plan détaillé et opérationnel d'accompagnement des groupements sur la base de leurs besoins en assistance technique et financière, ainsi qu'un système de suivi-évaluation;
- participer à la conception et à la finalisation des dossiers de sous-projets;
- proposer des modalités opérationnelles de mise en œuvre du (des) mode (s) de gestion choisi(s);
- accompagner, à travers une assistance technique, la bonne mise en œuvre des PROSE (dispositif de gouvernance et de gestion) en mettant à disposition les outils;

- renforcer les capacités des acteurs bénéficiaires à travers des sessions de formation pratiques (en gouvernance, gestion financière, ...) ;
- concevoir avec les bénéficiaires des stratégies et plans d'actions marketing pour la promotion des sous-projets et appuyer leur mise en œuvre ;
- dans le cas du recours à des gérants professionnels, conduire tout le processus de sélection de ces gérants (conception des TDR, des avis à publier, participation au dépouillement et à l'analyse des candidatures, proposition de modèle de contrats et de modalités de fonctionnement, suivi et gestion de ces contrats, ...)
- veiller, quelque soit le mode de gestion retenu, à l'intégration et à la bonne prise en compte des principes et de la stratégie de restauration des moyens de subsistance des populations déplacées ;
- proposer et opérationnaliser un mécanisme de pérennisation des PROSE impliquant les acteurs institutionnels clés de Saint-Louis (Communes de Gandon et de Saint-Louis, autorités administratives, ARD, comité de gestion du site, ...) ainsi que les documents de contractualisation ou protocoles nécessaires (convention de délégation de la gestion, protocoles d'accords, ...).

Le consultant veillera, durant toute la mission, à adopter une démarche inclusive et participative avec une forte implication et consultation des communautés (dans leurs différentes couches), des acteurs institutionnels et autres parties prenantes du Projet. Il veillera à participer aux différentes réunions ou missions auxquelles il sera convié et durant lesquelles il sera appelé à faire des présentations.

De manière plus spécifique le consultant a pour interlocuteur à l'ADM la Direction de l'Appui Institutionnel, point d'ancrage de cette activité.

4. Profil du consultant

La mission sera conduite par un consultant individuel ayant le profil suivant :

- avoir, au moins, un diplôme supérieur (Bac+4) en sciences humaines, sociales ou économiques (sociologie, géographie, économie, droit,...) ;
- avoir une spécialisation en gestion de projet, entrepreneuriat ou similaire ;
- avoir réalisé au moins deux (02) études diagnostic de sous-projets ;
- justifier d'au moins deux (02) expériences dans l'accompagnement à la définition de mode de gouvernance, de gestion et d'exploitation de sous-projets ;
- justifier d'au moins cinq (05) expériences dans la conception de sous-projets au bénéfice de personnes physiques, communautés ou collectivités territoriales;
- avoir une bonne expérience (au moins trois) dans la conception d'outils de contractualisation et de gestion technique et financière de sous-projets ;
- avoir une bonne expérience (au moins deux) dans la conduite de sessions de renforcement des capacités dans l'utilisation d'outils de gestion et de gouvernance de sous-projets ;
- disposer d'une expérience pratique en appui à l'identification, à la formulation et au suivi évaluation de sous-projets (au moins cinq) ;
- disposer d'une bonne expérience (au moins trois) dans l'accompagnement de personnes physiques, communautés ou collectivités territoriales à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de sous-projets (coaching) ;
- une expérience de travail avec les communautés de la région de Saint-Louis sera un plus ;

- avoir le sens de l'initiative, de l'écoute, ainsi qu'une excellente capacité d'analyse, de rédaction, de communication ;
- avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, Powerpoint, ...)
- être de bonne moralité.

En plus d'une parfaite maîtrise du français exigée, une bonne connaissance de la langue locale serait nécessaire.

5. Durée et volume de la mission

La mission du consultant est prévue pour un volume de prestation de 165H/J répartis sur une durée quinze (15) mois dont :

- 33H/J de prestation sur une durée de trois (03) mois pour la phase de diagnostic et de proposition de modes de gestion et d'exploitation ;
- 132H/J de prestation sur une durée de douze (12) mois pour la phase d'accompagnement de la mise en place effective des modes de gestion/d'exploitation proposés et d'encadrement des bénéficiaires

6. Livrables de la mission

Le consultant fournira les livrables suivants :

- un rapport d'orientation méthodologique : sept (07) jours après l'ordre de service de démarrage ;
- un rapport diagnostic de la situation actuelle d'exécution des PROSE : un (01) mois après le dépôt et l'acceptation du ROM ;
- un rapport provisoire de proposition de modes de gestion et d'exploitation des sous-projets : un (01) mois après le dépôt et l'acceptation du rapport diagnostic ;
- un rapport final de proposition de modes de gestion et d'exploitation des sous-projets : une (01) semaine après le partage et la validation du ou des mode(s) de gestion retenu(s) ;
- six (06) rapports bimestriels d'accompagnement de la mise en place effective des modes de gestion/d'exploitation proposés et d'encadrement des bénéficiaires au plus tard cinq jours après la fin de chaque bimestre ;
- un rapport final de mission faisant la synthèse de la mission.